

Le 18 décembre 2023

Chers agricultrices, agriculteurs, partenaires,

Nous espérons que cette dernière newsletter en 2023 vous sera utile et informative. Nous tenons à vous remercier pour votre fidélité et votre confiance tout au long de cette année. Nous vous souhaitons une excellente fin d'année. Que l'année 2024 soit synonyme de prospérité, de santé et de réussite pour vous et vos proches.

Nous avons hâte de vous retrouver l'année prochaine pour de nouvelles aventures agricoles !

Bonne lecture!



Agenda

19 décembre 2023- Gestion raisonnée de la santé des bovins



Gestion raisonnée de la santé des bovins





Le 19/12/2023 à 13h





Cafétariat du Hall de Criée Route de Charneux, 94 4650 Herve Battice





Programme

13h15 Acceuil

par Vincent BRANDT, président de l'AREDB Aubel-Montzen

13h30 Les autovaccins dans les productions animales par Dr Marc SAULMONT, Arsia

14h30 Minéraux, oligo-élements,... indispensables pour booster l'immunité de vos animaux

par Dr Emilie KNAPP, Rumexpert

15h30 La gestion de la parasitologie chez nos bovins

par Dr Philipe CAMUSET, Vétérinaire normand

16h30 Conclusions

par Raphaël VIEILLEVOYE, président de l'AREDB Fléron-Visé Herve



Modération de l'après-midi par Benoit GEORGES (SPW-ARNE Recherche et Développement)

Contacts

Elevéo asbl – Service Technico Economique

Olivier VANWARBECK – tél. 087 393 540 – ovanwarbeck@awegroupe.be Benoît WYZEN – tél. 087 693 529 – bwyzen@awegroupe.be

Service public de Wallonie-Agriculture, Direction de la Recherche et du Développement, Services extérieurs de Malmedy et de Huy

Benoît GEORGES - tél. 080 440 628 - benoit.georges@spw.wallonie.be Florence DESMET - tél. 085 273 473 - florence.desmet@spw.wallonie.be



12 janvier- Protéger nos troupeaux : quelles adaptations face au retour du loup ?



Information et inscription

16 janvier- Quelle gestion de l'eau en agriculture face au changement climatique?



Du 22 janvier au 18 mars – cycle de formation sur la transmission de sa ferme



ANTICIPER ET DÉFINIR UN PLAN D'ACTION



JOUR 1: LES QUESTIONS À SE POSER **LUNDI 22 JANVIER**

· Les différents paramètres d'une transmission



JOUR 2: CHIFFRER SA PENSION LUNDI 05 FÉVRIER

- · Réflexions et évaluation des besoins de
- · Evaluation de sa ferme





JOUR 4: ANTICIPER LES ASPECTS SOCIAUX, JURIDIQUES ET FISCAUX **LUNDI 4 MARS**

· Connaître les incidences juridiques, sociales et fiscales de la transmission



JOUR 3: ANTICIPER ET FACILITER LE LIEN REPRENEUR/CÉDANT LUNDI 19 FÉVRIER

- · Présentation des outils et des acteurs de la
- · Témoignages de parcours de transmission

JOUR 5 : ANTICIPER LA TRANSMISSION DE SON FONCIER **LUNDI 18 MARS**

· Connaître les bases et les outils juridiques de la transmission du foncier

INFORMATIONS PRATIQUES

• <u>Durée et horaires</u> :

5 jours de formation collective (22/01/2024; 05/02/2024; 19/02/2024; 04/03/2024; 18/03/2024) de 10h00 à 16h00.

• <u>Lieu</u>:

A.S.B.L. "La Source Marche" Pl. Toucrée 6, 6900 Marche-en-Famenne

Modalités financières :

Une participation financière de 100 euros vous est demandée pour l'ensemble de la formation. Celle-ci sera entièrement remboursée si vous participez aux 5 jours de formation.

Modalités d'inscription :

Par téléphone ou via le formulaire disponible en ligne et via le QR code.





CONTACTS:



FJA: Anne-Sophie Janssens annesophie.janssens@fja.be +32 81 81 01 10











23 janvier- Journée d'étude « Changement climatique : Comment améliorer la résilience de nos exploitations d'élevage ? »



Les changements climatiques ont un impact significatif sur l'agriculture et l'élevage. Les exploitations d'élevage sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, car elles dépendent fortement des conditions météorologiques pour leur production et la santé de leurs animaux.

Quelles pistes d'adaptations à mettre en place au sein de nos exploitation pour les rendre plus résiliences ?



Mardi 23 janvier 2024



Centre récréatif de la Porallée Avenue de la Porallée 4920 Remouchamps



PAF : 10€ repas compris 5€ pour les étudiants



Inscription souhaitée pour prévoir les repas:

- via le <u>formulaire</u>
- ou par mail florence.desmet@spw.wallonie.be
- ou au 085/273.473

Avec le soutien de:











CHANGEMENT CLIMATIOUE : COMMENT AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DE EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE ?

La matinée

09h45 : Accueil

10h00 : Allocution de bienvenue

Alain COLLIENNE, président du Comice agricole d'Ourthe-Amblève

10h10: Présentation de la journée

Florence DESMET, SPW-ARNE Recherche et Développement

10h20 : Le regard sur l'évolution climatique et son impact en agriculture Damien ROSILLON du CRA-W, Département productions agricoles

10h45 : Le stress thermique et l'impact sur la production laitière

Isabelle DUFRASNE, directrice du Centre des Technologies Agronomiques et Sébastien Czaplicki

11h10: L'évolution des maladies chez les bovins dues aux changements climatiques

François CLAINE, vétérinaire à l'ARSIA

11h25: L'aménagement des bâtiments d'élevage

Josi FLABA, correspondant de presse agricole pour Wallonie Élevages

11h55: Séances de questions réponses

12h15: Repas (pain & fromage)

L'après-midi

13h15: La transition vers une agriculture plus durable est également influencée par les stakeholders financiers. NZBA (Net Zéro Banking Alliance) est le clé

Jan de KEYSER, directeur agriculture de BNP Paribas Fortis

13h30 : Redécouvrir les espèces les plus adaptées à la sécheresse (projet ForDrought)

Sébastien CREMER, centre de Michamps

13h55 : Appréhender la croissance de l'herbe (Projet Sunshine) et point d'attention sur la Luzerne, le

semis de prairie sous couvert et la betterave fourragère

Noémie GLESNER et David KNODEN, Fourrages Mieux 14h45 : Récolter une culture dérobée avant maïs : toujours aussi intéressant comme appoint

fourrager ? D'autres sources de fourrages : la silphie et le sorgho fourrager Guy FOUCART, CIPF

15h10: Synthèse technico-économique des effets du changement climatique dans les exploitations

laitières

Daniel JACQUET, conseiller technico-économique, Elevéo

15h30 : Séances de questions réponses

Avec les conférenciers et Virginie DECRUYENAERE CRA-W

15h55 : Conclusion de la journée

Christian VERDIN, président de l'AREDB d'Ourthe-Amblève-Theux-Verviers

Modérateurs de la journée : Benoit GEORGES et Florence DESMET, SPW ARNE direction R&D

Contacts des organisateurs

Comice et AREDB d'Ourthe- ELEVEO- Service Amblève-Theux-Verviers Christian VERDIN

0477/63 81 88 christian.verdin@hotmail.be Tél.: 087/69 35 20 http://aredb-ao-tv.be

technico-économique Daniel JACQUET

djacquet@awegroupe.be

Service extérieur de Huy Florence DESMET

florence.desmet@spw.wallonie.be benoit.georges@spw.wallonie.be Tél.: 085/27 34 73

SPW-ARNE- Direction de la R&D SPW-ARNE- Direction de la R&D Service extérieur de Malmedy **Benoit GEORGES**

Tél.: 080/44 06 28

27 janvier - Formation sur la taille des arbres fruitiers haute tige



31 janvier- Evénement destiné aux acteurs de la filière panifiable en Wallonie



Vous êtes agriculteur ? Meunier ? Boulanger ? Une collectivité locale ? Bloquez le mercredi 31 janvier 2024 et rejoignez-nous aux anciens Moulins de Beez pour un événement destiné aux acteurs de la filière panifiable en Wallonie.

Cet évènement organisé par le Collèges des Producteurs, en partenariat avec le CRA-W, Biowallonie, le CePiCOP et Manger Demain sera l'occasion idéale pour échanger sur la production, la transformation et la valorisation des céréales panifiables en Wallonie; mais également pour rencontrer différents acteurs actifs au sein de cette filière.

19 et 20 juin- SAVE the date – Festival d'agroécologie et d'agriculture de conservation

FESTIVAL DE L'AGROÉCOLOGIE ET DE L'AGRICULTURE DE CONSERVATION Ferme de Freloux - Fexhe-le-Haut-Clocher WWW.festival-acs.be 19 et 20 JUIN 2024 Greenotec Wallonie

Les actualités

Calamité agricole (sécheresse 2022) : les paiements sont en cours





Les paiements se succèderont par lots à partir du moins de novembre 2023, et se termineront en février 2024. **Consultez votre espace personnel dans Pac-on-web pour visualiser la notification.**

Les paiements des indemnités pour la sècheresse 2022 s'effectuent par lot et ont débutés ce 27 novembre. Ils se termineront en février 2024. La notification envoyée, avec en annexe le détail du calcul de l'indemnisation est consultable par les agriculteurs via leur espace personnel de PAC-on-Web dans la rubrique « document ».

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, vous pouvez introduire un recours auprès du Ministre de l'Agriculture. Votre recours doit être introduit par recommandé postal dans les quarante-cinq jours de la réception de cette notification.

Il est donc important de consulter régulièrement votre espace personnel pour prendre connaissance de la notification qui sera envoyée par lot à différents moments.

Nous vous demandons de bien vouloir attendre la réception de votre notification ou au plus tard fin février 2024 avant de prendre contact avec nos services, votre dossier étant toujours en cours d'analyse. Merci de votre compréhension.

Etat de l'Agriculture Wallonne – Mise en ligne des fiches thématiques 2022

Nous vous annonçons la mise en ligne ce 4 décembre 2023 du nouveau rapport sur « l'Etat de l'Agriculture wallonne » établi par la Direction de l'Analyse économique agricole (DEMNA – SPW ARNE).

Chaque année, nous travaillons à enrichir son contenu par de nouvelles thématiques ou des analyses plus approfondies. Cette année, ce sont des analyses concernant les exploitations spécialisées en bovins laitiers en production biologique ou conventionnelle qui sont venues étoffer notre panel de fiches thématiques (6). Des fiches sur la diversification réalisée en partenariat avec Accueil Champêtre en Wallonie, sur la production biologique en Wallonie grâce aux données fournies par BioWallonie ou sur les aides PAC dans les exploitations agricoles wallonnes seront également consultables.

A l'heure actuelle, le site comprend une cinquantaine de fiches thématiques dressant le contexte de l'année 2022 et ses impacts sur les facteurs de production et la rentabilité des exploitations wallonnes. Il est disponible via le lien : https://etat-agriculture.wallonie.be/home.html.

Essais en production biologique menés par des Centres Pilotes

Suite à l'appel lancé le 11 juillet 2023 et clôturé le 17 août 2023, dans le cadre de l'action 11_L4 du Plan Bio 2030 (« Diffuser les meilleures techniques et les bonnes pratiques en production biologique »), le Gouvernement wallon a approuvé la sélection de 10 projets de développement en production biologique. Ceux-ci sont financés dans le cadre de la mise en œuvre du projet 202 « Opérationnaliser le Plan de Développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2023 » du Plan de relance de la Wallonie.

Découvrir les projets ...

Prix Baillet Latour pour l'Innovation en maraîchage 2024 : les candidatures sont ouvertes!

Vous êtes maraicher.ère?

Vous contribuez au développement d'innovations pour des pratiques de maraichage plus durables ? Pour la cinquième année, le Prix Baillet Latour pour l'Innovation en Maraîchage récompensera un projet d'innovation dans le cadre de la production durable de légumes au sein d'une exploitation agricole sise en Région wallonne ou bruxelloise. Le prix est d'un montant de 10.000 €.

Tu as jusqu'au 31 janvier 2024 pour le dépôt des dossiers!

Intéressé.e ? Visite notre page pour plus d'informations : https://agriculturesnouvelles.be/prix-baillet-latour.../.

L'équipe des Fermes Universitaires de Louvain se réjouit de découvrir vos dossiers!

Le projet MICOS réalise une recherche sur les microplastiques dans les terres arables

L'étude sera réalisée sur un total de 240 champs dans le Benelux.

Si vous êtes agriculteur.trice en Wallonie et êtes intéressé.e.s par cette étude, inscrivez-vous ici En savoir plus sur le projet

Sangliers : de nouvelles mesures pour lutter contre les nuisances



La surpopulation des sangliers est un problème majeur en Wallonie. Cette espèce provoque de multiples dégâts sur les terres agricoles, des dégradations des propriétés privées et de la biodiversité. Elle présente également des dangers au niveau de la sécurité routière. Malgré la forte mobilisation mise en oeuvre par les chasseurs depuis plusieurs années, il est nécessaire de poursuivre et d'intensifier les efforts pour lutter contre ces nuisances. Lire la suite

Mise en ligne de la plateforme Terraé



Retrouvez dès à présent le tout nouveau site internet dédié à l'agroécologie en Wallonie

En savoir plus

La charrette

Testez dès maintenant le premier réseau social de la logistique

Vous êtes producteur, transformateur, acheteur pro, intermédiaire, logisticien/transporteur pro? Bonne nouvelle! Avec le soutien de la Wallonie, les services opérationnels du Collège des Producteurs vous offrent

un accès gratuit pendant 1 an, à la plateforme "La Charrette".

En savoir plus...

INFO PAC

Eco-Régime : Maintien des prairies et réduction de la charge en bétail

!! (Ccampagne 2024) L'une des conditions du cahier des charges de l'ER prairie permanente est maintenir au moins 80% des prairies permanentes de la campagne précédente (2023) non labourées hors prairie en Natura 2000 et/ou BCAE2.

Que faire ? Quel est le cahier de charges ?

Pour bénéficier de l'aide de base à la prairie de l'éco-régime « maintien des prairies et réduction de la charge en bétail », l'agriculteur s'engage à respecter les exigences et interdictions suivantes :

- o Au moins 80 % des parcelles qui l'année précédente correspondaient à des prairies doivent avoir été maintenues l'année de la demande d'aide. Les prairies suivantes ne sont ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce pourcentage :
 - o Les prairies concernées par les impositions de la BCAE 2, c'est-à-dire les interdictions de labour et de drainage, de modification du relief du sol (ni de remblais) des sols tourbeux, para-tourbeux et de faible drainage de classe g. Ces parcelles ont le code informatif 'HU' dans la déclaration de superficie;
 - o Les prairies désignées comme « milieux ouverts prioritaires » (UG 2), « prairies habitats d'espèces » (UG 3), « bandes extensives » (UG 4), « prairies de liaison » (UG 5), « zones sous statut de protection » (UG temp 1) ou « zones à gestion publique » (UG temp 2).

Plus d'information sur l'ER Prairie permanente : https://agriculture.wallonie.be/home/aides/pac-2023-2027-description-des-interventions/eco-regimes/eco-regime-prairies-permanentes-conditionnee-a-lacharge-en-betail.html

Paiement de l'avance des primes du premier pilier -Campagne 2023

L'Organisme Payeur de Wallonie communique qu'il a exécuté le jeudi 2 novembre 2023 le paiement de l'avance des primes du 1er pilier de la PAC 2023. Lire la suite....

Appel à projets dans le cadre de l'intervention 374 - Coopération pour l'innovation/PEI du plan stratégique de la PAC

Cet appel à projets vise, prioritairement, à sélectionner des groupes opérationnels, en collaboration entre le Grand-Duché du Luxembourg et la Wallonie (BE), et plus précisément dans le cadre de l'intervention 374 « coopération pour l'innovation - PEI » du plan stratégique de la PAC 2023-2027 pour la Wallonie. Cet appel vise à favoriser de nouvelles formes de coopération entre les organismes de recherche, les centres techniques et les acteurs de la production des produits agricoles ou sylvicoles et réunis dans un « groupe opérationnel » (GO). La finalité du GO est la mise en pratique de l'innovation sous la forme de projets collaboratifs novateurs de recherche appliquée.

Lire plus...

Communiqué de presse - Point sur le maintien des pâturages permanents suite à la campagne 2023

Le ministre de l'Agriculture, attire l'attention des agriculteurs sur les résultats relatifs à la campagne 2023 en matière de gestion des pâturages permanents et leurs conséquences pour la campagne 2024. <u>Lire la suite...</u>



Consulter ma phytolicence

L'agenda des formations continues pour la phytolicence est consultable au lien suivant.



Formation initiale P2

Plusieurs centres de formation vous proposent la formation phytolicence à destination de l'obtention de la P2 - Usage professionnel.

La FJA vous propose deux endroits de formations :

- o À Libramont du 8 janvier au 8 avril 2024, les lundis et mercredis soir de 19h à 22h.
- o À Emines du 9 janvier au 11 avril 2024, les mardis et jeudis soir de 19h à 22h.

Le prix des formations s'élève à 300 \in pour les membres et à 375 \in pour les non-membres. Plus d'informations sont disponibles sur <u>le site web</u> de la FJA.

Vous avez des questions concernant la phytolicence ?
La cellule phytolicence et appui scientifique de l'asbl CORDER est là pour y répondre !
Vous pouvez nous contacter par email (info@pwrp.be)
ou par téléphone (au 010/47.37.54) de 9h à 17h.



